



Aux représentants légaux de  
Xxx

Luxembourg, le 14 juillet 2021

**Objet : Action « Go to Sports » - prise de nouvelle licence dans un club de sport affilié**

Madame, Monsieur,

La crise sanitaire que nous traversons actuellement nous a rappelé, s'il en était encore besoin, les bienfaits de la pratique régulière d'une activité physique et sportive sur la santé et le bien-être, notamment des plus jeunes.

Le gouvernement, dans le cadre du plan de relance «Restart Sports 2.0», a initié avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021, un ensemble de mesures censées endiguer les conséquences de la pandémie sur le sport en général et relancer, voire soutenir la pratique sportive dans les clubs de sport affiliés.

Une de ces actions, appelée «**Go to Sports**», consiste à inciter vous, parents à inscrire votre/vos enfant(s) âgé(s) de moins de 16 ans dans un club de sport affilié de votre choix pour lui/leur permettre d'évoluer dans un cadre structurant et épanouissant, voire de découvrir les valeurs et vertus du sport comme l'esprit d'équipe et l'expérience collective.

En présentant ce courrier et le bon en annexe, dûment rempli, à un club de sport affilié à une fédération sportive agréée, vous bénéficierez d'une remise de 50 € par enfant sur les frais en relation avec la prise d'une nouvelle licence et ce jusqu'au 31 décembre 2021. L'aide non-remboursable est octroyée, par le ministère des Sports, au club de sport affilié qui a procédé à une réduction équivalente des frais relatifs à la prise de nouvelle licence.

Parmi les nouveaux licenciés, sera organisée une tombola comportant comme prix, 50 voyages à Paris aux Jeux olympiques en 2024.

En espérant que vous adhérez à cette action devant permettre à de nombreux jeunes de trouver le chemin vers un club sportif et de découvrir les multiples facettes d'une activité sportive organisée, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations sportives.

Le Gouvernement